



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

GT « indemnitaire » des BIATSS : zéro euro !

FO ESR seul syndicat à quitter la réunion

Déclaration FO ESR lors du GT ministériel consacré à l'indemnitaire des BIATSS, le 12 mai :

Le projet d'actualisation de la loi de programmation militaire qui arrive à l'assemblée nationale prévoit une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement.

Le ministère des comptes publics vient d'ailleurs d'écrire que l'augmentation des dépenses de la défense nécessite de faire économies partout ailleurs.

Comment ne pas faire le lien entre ces annonces et celle que vous faites aujourd'hui : pas de revalorisation indemnitaire en 2026 pour les BIATSS de l'ESR, des CROUS et les ITA des EPST, faute de budget !

Ajoutons que les augmentations du régime indemnitaire des BIATSS et ITA depuis 2020 ont fortement accru les inégalités entre personnels de mêmes grades, comme le montrent les écarts avec les valeurs moyennes, ces valeurs moyennes étant de plus très peu crédibles car elles ne sont pas pondérées.

Mais surtout la réunion de ce jour, qui cherche à nous faire croire que ces augmentations seraient synonymes d'une revalorisation significative de la rémunération des personnels, est une vaste fumisterie !

Quid de l'inflation cumulée depuis 2020 qui se monte à 16,5 % ?

Quid du gel du point d'indice de la fonction publique qui engendre depuis 2000 une perte de plus de 30 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires ?

Quid du refus du gouvernement de bloquer les prix des carburants qui grèvent très fortement les budgets de tous les salariés ?

Dans ces conditions, FO ESR refuse de rester discuter d'un bilan qui n'a d'autre objectif que de nous faire avaler la pilule d'une non revalorisation du volet indemnitaire et du point d'indice pour 2026 !

FO ESR revendique :

- une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice dans l'attente du rattrapage de 30 % et l'indexation du point d'indice sur l'inflation ;
- l'intégration des primes dans le traitement indiciaire de base ;
- des budgets pour la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent et pour la création de tous les postes nécessaires dans l'ESR.

De l'argent pour les personnels, pas pour les rafales !

Montreuil, le 12 mai 2026